## Déclaration d’adhésion affiliation asut

1. **Adhésion et procédure d’admission** (voir art. 5 des statuts)
2. **Manière de procéder**

* Le demandeur envoie au Siège administratif asut la déclaration d’adhésion remplie
* Confirmation de la bonne réception du document au demandeur
* Décision quant à l’admission par le Comité asut lors de la prochaine séance
* Confirmation définitive de l’admission au demandeur

1. **Données demandeur**

(les indications suivantes doivent être intégralement complétées)

Entreprise/Organisation

Adresse

Case postale

NPA/Lieu

Tél.

Site web

Nombre collaborateurs

Chiffre d'affaires

Direction/gérance

**Personne de contact affiliation asut**

Nom

Prénom

Fonction

Tél./Mobile /

E-mail

**Adresse de facturation (si différente)**

E-mail (livraison de factures électroniques)

**Collaboration active souhaitée dans les commissions spécialisées suivantes:**

### Commission spécialisée Contact(s) E-mail

🞏 Formation /

/

🞏 Communication Infrastructures /

/

🞏 Data Center Infrastructure /

/

🞏 ICTSustainability /

/

🞏 Protection jeunesse médias /

/

🞏 Normes /

/

🞏 Droit /

/

🞏 Smart Energy /

/

🞏 Smart Mobility /

/

🞏 Telephony & Services /

/

1. **Cotisation de membre** (voir Règlement sur les cotisations des membres)

**🞏 Utilisateurs**Entreprises/organisations qui font usage de prestations d’information et de télécommunications dans leur quotidien professionnel principalement en tant qu’utilisateurs (p. ex. avocats, entreprises commerciales, administration, écoles). La cotisation de membre est calculée, conformément à l’annexe des statuts, en fonction du nombre de collaborateurs de l’entreprise.

**🞏 Utilisateurs stratégiques**Entreprises/organisations au sein desquelles les technologies de l’information et de la communication revêtent une importance stratégique dans les processus de l’entreprise (p. ex. banques, commerce de détail, industrie pharmaceutique). La cotisation de membre est calculée, conformément à l’annexe des statuts, en fonction du chiffre d’affaires en mio. CHF.

**🞏 Fournisseurs**Fournisseurs de systèmes ICT, prestations de conseil dans le secteur ICT ou de prestations ICT (p. ex. fournisseurs de matériel, intégrateurs, entreprises de conseil, prestataires de services, sociétés informatiques ou centres de calcul). La cotisation de membre est calculée, conformément à l’annexe des statuts, en fonction du chiffre d’affaires en mio. CHF.

**🞏 Opérateurs (et leurs sous-traitants principaux)**Exploitants de réseaux de télécommunications ainsi que leurs principaux fournisseurs de systèmes. La cotisation de membre est calculée, conformément à l’annexe des statuts, en fonction du chiffre d’affaires en mio. CHF.

**🞏 Membres associés**Experts exclusivement sur invitation de l’asut pour la collaboration au sein des comités spécialisés.

🞏 Experts

🞏 Etudiants jusqu’à 28 ans

🞏 Personne morale

**🞏 Associations**Conformément à l’annexe aux statuts, la cotisation de membre dépend des cotisations de membre encaissées par l’association.  
  
Total des cotisations de membre:

Le/la signataire demande officiellement l’admission de l’entreprise/organisation susmentionnée au sein de l’Association suisse des télécommunications. Il a pris connaissance des statuts et les accepte. Il se déclare prêt à verser la cotisation annuelle fixée par l’assemblée générale.

Ses données seront traitées confidentiellement.

**Lieu/Date** **Signature**